

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 10 octobre 2017 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Tourisme :
  - 3.1 Aide financière aux municipalités ayant d'adhéré à l'ATR de la Gaspésie pour l'année 2018
  - 3.2 Participation au 13<sup>e</sup> Colloque de l'industrie touristique gaspésienne, les 14 et 15 novembre 2017 à Gaspé
4. GRH :
  - 4.1 Entériner l'embauche de monsieur Karl Talbot Ouellet, employé surnuméraire, au poste d'adjoint technique en évaluation foncière en date du 2 octobre 2017
  - 4.2 Entériner fin de probation et embauche de monsieur Charles Poulin au poste d'adjoint technique en évaluation foncière en date du 10 octobre 2017
  - 4.3 Suivi dossier
5. Ajournement de la séance
6. Comité d'investissement
7. Demandes de dons et commandites
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

---

**RÉSOLUTION 561-10-17**

**VÉRIFICATION DU QUORUM, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et conviennent de renoncer à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des sujets à inscrire à l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC et d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 6.1 « Orientations-Protocole FIDEL ».

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 562-10-17**

#### **AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS AYANT ADHÉRÉ À L'ATR DE LA GASPÉSIE POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** l'offre de visibilité aux municipalités de la MRC de La Matanie par le biais des outils de communication de Tourisme Gaspésie (guide et site Web);

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition a été transmise aux municipalités en avril 2017 et que Les Méchins, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Sainte-Paule, Saint-Ulric et Matane ont accepté l'offre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser une aide financière couvrant le coût de base de l'adhésion à l'ATR de la Gaspésie, pour l'année 2018, représentant 290 \$ plus les taxes par municipalité participante, soit un montant de 2 030 \$ plus les taxes à même le budget Tourisme.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 563-10-17**

#### **13<sup>E</sup> COLLOQUE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE GASPÉSIENNE, LES 14 ET 15 NOVEMBRE 2017 À GASPÉ**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG) au treizième *Colloque de l'industrie touristique gaspésienne* qui aura lieu les 14 et 15 novembre 2017 à Gaspé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser les dépenses d'inscription au montant de 250 \$ plus taxes/personne membre de l'ATRG (incluant activités, dîners, soupers, pauses-santé, coquetel et soirée) pour la participation de madame Suzy Bergeron, technicienne en récréotourisme, au *13<sup>e</sup> Colloque de l'industrie touristique gaspésienne* qui aura lieu les 14 et 15 novembre 2017 à Gaspé ainsi que le remboursement des frais d'hébergement et de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses et des pièces justificatives.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 564-10-17**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR KARL TALBOT OUELLET, EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE, AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les besoins en ressources humaines pour le service de l'évaluation foncière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** l'embauche, à compter du 2 octobre 2017, de monsieur Karl Talbot Ouellet, à titre d'employé surnuméraire au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, classe I échelon 3 de la convention collective, pour une période approximative de trois à six mois.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 565-10-17**

#### **FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MONSIEUR CHARLES POULIN AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 211-04-17 relative à l'embauche, en date du 10 avril 2017, de monsieur Charles Poulin à titre d'adjoint technique en évaluation foncière, poste régulier temps complet, et la période de probation se terminant le 10 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation et la recommandation de la directrice du service à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de monsieur Charles Poulin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Charles Poulin soit confirmé à titre d'employé régulier de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, classe I échelon 3, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 10 octobre 2017;

**QUE** la date du 10 avril 2017 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons.

ADOPTÉE

#### **Suivi de dossier Gestion des ressources humaines**

La directrice générale confirme aux membres du comité avoir mis fin au lien d'emploi de l'analyste financière selon le mandat autorisé par le comité administratif lors de la séance du 2 octobre 2017 et la convention collective.

*La séance est ajournée à 13 h 40. La séance est reprise à 13 h 55.*

#### **RÉSOLUTION 566-10-17**

#### **ORIENTATIONS – PROTOCOLE D'ENTENTE 2017-2020 – FIDEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet dont la signature a été autorisée par la résolution du Conseil numéro 531-09-17, a fait l'objet de commentaires et de questionnements par le représentant de FIDEL et qu'il y a lieu d'en faire part aux membres du comité administratif pour connaître leurs orientations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise les modifications suivantes :

- article 2.3 devra se lire : *Former un comité de sélection de projets dans le cadre du programme de bourses et y inviter un (1) représentant de la MRC à titre d'observateur;*
- article 3.8 devra se lire : *Rencontrer le Conseil de la MRC au moins deux fois par année (ex. : juin et décembre) et au besoin à la demande de la MRC;*
- article 12.1 devra se lire : *La présente entente est valable à partir de la signature de l'entente jusqu'au 19 juillet 2020. Les obligations de reddition de comptes de l'ORGANISME ne seront pas rendues caduques à la fin de l'entente. Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'un renouvellement.*

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 567-10-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-015**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-015 et la présentation aux membres du comité par monsieur Martin Lefrançois de la firme Mallette et madame Karine Lévesque de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet dont le coût est de 46 000 \$, respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra la relève d'une entreprise existante à Matane depuis au moins cinq ans avec clientèle établie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-015, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Conventionnel, de 5 000 \$, au taux de TP +5 % sur 60 mois;
- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Relève, de 5 000 \$, sans intérêts, 60 mois, congé de capital pour la 1<sup>re</sup> année.

ADOPTÉE

*Monsieur André Morin quitte la séance à 14 h 15. Monsieur Réginald Desrosiers préside la séance.*

## **RÉSOLUTION 568-10-17**

### **DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de deux demandes de dons et commandites, soit :

- le Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent pour soutenir la relève d'entreprises agricoles;
- la Fondation Paul-Pineault pour soulager l'Alzheimer (campagne de financement 2017-2018);

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale de la MRC de La Matanie*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, via ladite politique :

- Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent : 125 \$, volet Partenariat;
- Fondation Paul-Pineault pour soulager l'Alzheimer (campagne de financement 2017-2018) : 200 \$, volet Partenariat.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 569-10-17**

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 14 h 25.

ADOPTÉE

(signé)

---

Le préfet  
André Morin

(signé)

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

Le préfet  
André Morin